



HONORAIRES DE VENTE TTC (à la charge de l'acquéreur)

De	0 €	à	150 000 €	8 %
De	150 001 €	à	250 000 €	7 %
De	250 001 €	à	350 000 €	6 %
Au-delà de	350 001€			5%

HONORAIRES DE LOCATION TTC *

HONORAIRES LOCATAIRE

Visite, dossier, rédaction du bail	7€ le m ²
	(Plafonnement loi Alur : 10€ le m ²)
Etat des lieux	3€ le m ²

HONORAIRES BAILLEUR

Visite, dossier, rédaction du bail.....	7€ le m ²
Etat des lieux	3€ le m ²
Entremise et négociation.....	OFFERTS

* Si, avec le nouveau calcul ci-dessus, imposé par la loi ALUR depuis le 15 septembre 2014, le montant des honoraires de location TTC dépasse le montant d'un mois de loyer hors charges, les honoraires de location TTC, dus par le bailleur et dus par le locataire, facturés par l'agence seront plafonnés à un mois de loyer hors charges.